

# ACADÉMIE DE BÉARN

Réception de M. Marc Cabane

Le 28 septembre 2006

## **Discours de bienvenue de M. Le Docteur Guy Ebrard, Président de l'Académie de Béarn**

Sans doute eussiez-vous pu, Monsieur, faire vôtre la déclaration de Louis Barthou qui fut le chantre passionné de ce terroir béarnais qui vous est cher et un membre éminent de l'Académie de Béarn lorsqu'il disait :

« Voilà un demi-siècle que ce pays m'est familier. J'en connais les villages, les routes, les sentiers, les bois, les prairies et les vignes, les églises où monte la prière et les clochers d'où la consolation descend, et le gave qui murmure ou qui gronde, les horizons apaisés, les coteaux aux vins célèbres et les gracieuses collines. »

Comme lui, vous pourriez écrire : « Mon adolescence y goûta la joie de vivre, de courir, de crier, de s'ébattre et de rire aux bons mots et peut-être de jouer quelques mauvais petits tours. Mais à cet âge, sait-on son bonheur ? » *Que*

*n'avez-vous gardé, comme élève au lycée de Pau, le même souvenir que Paul-Jean Toulet nous confiait dans ses « lettres à soi-même », lorsqu'il découvrait le Parc Beaumont en passant par le Boulevard, « c'était pour admirer; par-dessus les beaux feuillages que la saison n'avait pas encore jaunis, ce sublime aréopage des montagnes et les collines recourbées et les arbres lointains du vieux Parc; tout ce décor qui a ri à tant de joies passagères, pour lesquelles, parmi tant d'autres choses, j'aimerai toujours Pau dans mon souvenir où j'ai été très jeune sous les ombrages de ses jardins qui m'en étaient témoins.*

Que je vous ai aimée, l'heure trouble où les Pyrénées semblent hyacinthe sous le ciel enfermées et se rapprochent entre les arbres des beaux crépuscules de la Basse-Plante. »

Imaginez-vous dans votre jeunesse en remontant de Jurançon la côte Marca, en admirant le Château de Pau ou en regardant, Place Royale, la statue d'Henri IV, que le Bon Roi mettrait entre autres, à son actif, une importance accrue aux anciens commissaires royaux et leur donnerait le titre « d'Intendants ». Ils recevaient une mission déterminée pour laquelle ils agissaient pour le compte du Roi. Ainsi furent jetées les bases de l'organisation territoriale centralisée, apportant ainsi un souffle vivifiant au pays traversé de circonstances exceptionnelles.

Chargés d'une mission permanente dans un ressort déterminé où ils agissaient en toutes matières au nom des édits et ordonnances royaux. C'étaient les lointains ancêtres des préfets.

Maîtres de requête et magistrats formant le Corps des intendants appartenaient à une élite qui, avec Michel de Montaigne, faisait confiance aux qualités du Béarnais.

Ils agissaient au regard de l'exemple vivant que le monarque leur donnait par sa tolérance et sa maîtrise éprouvée dans le maniement des hommes.

La restauration de l'autorité royale, la remise en ordre des finances, la reprise économique, le retour aux libertés fondamentales, la tolérance religieuse, firent d'un pays acculé à la ruine une nation unie et respectée.

Les intendants d'Henri IV ont transmis leurs messages à leurs successeurs, soutenus dans leurs actions et dans leurs exemples par Richelieu, puis Louis XIV.

Si la Constituante les a supprimés, la Loi du 28 Fluviöse, an VIII (17 février 1800), créa sous Bonaparte le Corps des préfets à la tête des départements, dont les missions allaient être celles des intendants Emmanuel Gervais de Serviez, qui a laissé son nom, Serviez, à notre rue, Général atteint par la limite d'âge à 42 ans, nommé préfet des Basses-Pyrénées le 13 Ventôse de l'An IX ( 13 mars 1805), illustre la filiation du corps préfectoral avec celui des intendants de l'Ancien Régime et fut l'apôtre de la départementalisation. Il plaidait déjà pour la continuité de Paris à Madrid par Pau et Oloron et la Vallée d'Aspe. Il quitta ses fonctions de préfet pour devenir député des Basses-Pyrénées. Que ne dirait-on aujourd'hui.

*Les instructions que leur donna le Premier Consul paraissaient écrites de la main du Bon Roi : « Le Gouvernement, fort de l'assentiment unanime de La nation, ne veut plus, ne connaît plus en France que des*

Français. Accueillez-les tous, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. »

Le Premier Consul souhaitait aux préfets de remplir un rôle social et culturel et de devenir le creuset des anciennes élites.

Le Général de Castellane, député à la Constituante, fut un préfet apprécié des Palois. Il demeure d'actualité puisqu'il donna son nom à la future Place Clemenceau à qui, plus près de nous, l'institution républicaine a donné une autre dimension, et aujourd'hui une belle perspective.

Dans leur ouvrage sur le patrimoine préfectoral, notre président d'honneur Christian Desplat, et Dominique Dussol, maître de conférence, rappellent, à l'occasion d'une visite à Pau de l'Empereur, le dialogue entre le Premier consul et le Général de Castellane.

*Le Premier consul dit à son préfet :* « Vous êtes un pacha ici, les préfets à cent lieues de la Capitale ont plus de pouvoir que moi. »

« Oui, sire, répond-il, les préfets font payer l'impôt, vous fournissent les hommes pour faire la guerre pendant qu'ils maintiennent la tranquillité à l'intérieur. En un mot, les préfets sont les cuisiniers de la gloire, ils apprêtent les plats, vos généraux les mangent. »

Les relations des préfets avec l'Empereur ne présageaient pas de ce qu'elles allaient devenir aujourd'hui avec les ministres de l'Intérieur successifs et avec les ministres de l'Environnement... Il est vrai qu'à l'époque, la richesse de Lacq était sous-jacente mais non exploitée, l'ours des Pyrénées était-il peut-être moins avide de brebis et l'industrie japonaise faisait-elle, avec la SEVESO, moins parler d'elle dans nos vallées.

Mais laissons au temps le soin de faire son œuvre et aux historiens d'en rappeler avec conscience la mémoire.

Me sera-t-il plus modestement permis de rappeler la petite histoire récente que le destin m'a fait découvrir et vivre.

Car, dans leurs facéties autant que dans leurs facettes, tour à tour observateur puis acteur de la vie publique, des épisodes ou des moments qui en ont marqué le cours, le hasard de la vie ou la marche du destin m'ont permis de côtoyer, déjà, dans ce département et j'en ai fait le décompte, vingt-deux préfets. Quelques-uns sont restés mes amis. Certains auront connu un parcours exceptionnel. S'il est juste dans le parcours d'un Haut fonctionnaire de laisser au destin la part souvent impondérable qui lui revient, il reste évident que l'homme concourt à son destin par les qualités essentielles, fondamentales, qui sont les siennes.

D'autres, dans la marche du temps et les grandes évolutions politiques qui en ont marqué le cours, sont venus et reviennent en général discrètement, dans ce département, y trouver avec leur famille une détente et ce repos nécessaire à l'exercice serin des responsabilités, comme Montaigne venait en Béarn apaiser ses exaltations stoïciennes.

Certains veulent, en Béarn et au Pays basque concilier la philosophie d'Épicure dans un attachement à la vie et à la joie de vivre, avec celle d'Épictète dans son attachement à la nature et à la raison.

« *Ce n'est pas par flatterie qui n'a de cours que par notre vanité* » en disait La Rochefoucauld, mais parce que je le pense et par simple devoir, puisque l'occasion et l'honneur m'en sont offerts devant vous et dans le cadre d'une

institution qui respecte la valeur des mots, de rendre hommage à la grandeur des missions confiées au corps préfectoral... tant parce que le Préfet est en charge des intérêts nationaux que par les services qu'il rend aux élus locaux et aux citoyens.

Il est garant de la légalité, catalyseur des intérêts publics et privés qui les unit dans leurs collectivités respectives.

Il contribue au jour le jour avec les élus, les responsables économiques et sociaux, les associations et les citoyens à une cohabitation, à une vie commune, horizon des institutions de la république.

Si la volonté du Premier consul était de doter la France d'une administration départementale efficace, de nombreuses lois ont, depuis, considérablement élargi les attributions des préfets.

Rattachés au ministère de l'Intérieur, ils sont dépositaires de l'autorité de l'État et représentent, dans le département qu'ils administrent, le Premier ministre et, chacun des ministres assumant le maintien de l'ordre public et la sécurité des citoyens, l'application des lois et règlements.

Quel magnifique parcours fut le vôtre dans cette institution, quel beau destin fut celui des vôtres en Béarn.

N'est-ce pas d'abord un hommage lointain rendu à votre famille, à votre grand-père Jean Cabane, le fondateur, qui laissera en exemple à ses deux fils qui lui ont succédé, dont l'un, Robert, était votre père, le souvenir des créateurs patients dans le domaine de la Tannerie, industrie innovante de son temps.

Deux générations pour qui les affaires étaient inséparables du travail et de la probité, valeurs données

en exemple aux quatre enfants de la famille. Ils ont, dans leur diversité, assumé leur jeunesse à Pau dans la bonne humeur : amour du rugby, amour de la musique, amour de la nature qui ont jalonné leurs études et leur parcours dont les joies de la vie n'ont jamais été signes d'insouciance.

Mais c'est surtout une pensée respectueuse rendue à votre mère – ah ! l'amour d'une mère, amour qu'un seul n'oublie - qui veilla affectueusement sur vous et sur vos trois frères, avec le souci exigeant de voir ses enfants promis à des études de haut niveau. Elle fut exaucée : un énarque, un scientifique, un polytechnicien, un préfet.

De vos solides études au Lycée Louis Barthou et comme jeune étudiant à l'Institut de Droit de Pau, vous laissez encore des souvenirs, des amitiés nouées au temps de votre jeunesse, les souvenirs de vos contacts avec la bibliothèque que vous fréquentiez beaucoup. D'autres souvenirs parfois vivants ou souvent oubliés et qui revivent avec le temps.

Ce soir, quelques-uns de ceux qui furent et demeurent vos amis, garçons ou filles, qui ont fait leur vie, se souviennent avec bonheur d'un brin de jeunesse avec vous. Plusieurs sont là, vous les reconnaissez.

Et puis on « monte » à Paris, comme on disait...

L'Institut d'études politiques, les études supérieures, vous ont ouvert à 27 ans les portes de l'ENA. Et ensuite toutes les fonctions et les étapes de l'Administration au ministère de l'Intérieur, tous les horizons de la France dans des fonctions multiples et dans des responsabilités toujours accrues.

Vous avez été, tour à tour, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de préfecture, directeur des

personnels au ministère de l'Intérieur et préfet depuis dix années dans cinq départements. Vous aurez embrassé dans toutes vos fonctions les grandes régions de France... Sauf, il est vrai jusqu'ici, la région Aquitaine.

Votre indépendance d'esprit, votre sens aigu de la conciliation, les qualités les plus simples, les plus authentiques ou les plus flatteuses qui ont inspiré votre carrière, ont seules permis cet exceptionnel retour aux sources, pour un préfet, d'être nommé dans le département de ses origines. Nous nous en réjouissons de tout cœur.

Léon Bérard, qui fut le président de l'Académie de Béarn, relevait à l'inauguration du monument destiné à rendre hommage à Marguerite de Navarre, la grand-mère d'Henri IV, qu'elle avait mérité par la noblesse et la solidité de son esprit à vivre dans l'Histoire.

*Léon Bérard parlait au nom de l'Académie française mais se flattait de parler aussi au nom de l'Académie de Béarn qui nous réunit encore aujourd'hui. Il revendiquait « l'orgueil que les académies provinciales restaient inséparables au destin de ceux qui avaient eu l'honneur de s'en réclamer, tel Monstesquieu avec l'Académie de Bordeaux, François Mauriac qui fut fêté et reçu à la vive satisfaction de tous les lettrés de France et d'Aquitaine. »*

Gageons, Monsieur le préfet, que l'Académie de Béarn, ferment de votre terre, accompagne avec succès celui qui a accepté de la rejoindre, si l'évolution de sa carrière venait à l'élever dans de prestigieuses responsabilités, en région ou à Paris ; ce fut le cas de deux de vos prédécesseurs reçus à l'Académie de Béarn, dans le cadre



toujours accueillant du Parlement de Navarre ou dans la salle de réception de l'Hôtel de ville de Pau.

L'un des deux, préfet des Basses-Pyrénées, devait connaître le couronnement de sa carrière comme Inspecteur général de l'Administration et Chef du service national de la Protection civile, Roger Moris. C'était de surcroît un homme chaleureux, cultivé et amoureux du Béarn qui l'avait conquis. Ce soir, son épouse, sa famille sont là en sa mémoire et par déférence à l'égard d'un de ses lointains successeurs.

L'autre pour qui l'Académie de Béarn fut un couronnement de carrière, où la Préfecture des Basses-Pyrénées fut un point de départ qui le conduisit à Toulouse, Marseille et à la Préfecture de Police de Paris, Jean Baylot, enfant de Pau et des Eaux Bonnes.

Sa réception à l'Académie de Béarn fut un retour aux sources, alors que les facéties de la politique nationale avaient interrompu sa carrière dont il avait d'ailleurs atteint un des sommets. *« Notre Académie, déclarait en l'accueillant Maître Ritter, n'est pas exclusivement réservée aux hommes de lettres, elle est un éventail ou mieux un arc-en-ciel des connaissances des activités humaines. »*

Cette cérémonie fastueuse se déroulait en présence des plus hautes autorités de ce département qui comptait notamment, les photos en témoignent, la présence de Monseigneur Sarrabère, alors Vicaire général et aujourd'hui notre distingué confrère.

Le gendre de Jean Baylot, mon ami Claude Charbonmaud, devait voir ses fonctions préfectorales consacrées dans les fonctions de Haut commissaire en Nouvelle Calédonie et son fils a tout récemment été

nommé préfet de l'Orne.

Retrouvant ainsi votre terre natale, sans doute vous reconnaîtrez-vous dans ce que disait Charles de Bordeu en revenant à son village : « *Il*

me sembla que tout m'accueillait en ami car j'avais au cœur l'amitié de tout ;

pour le faire battre puissamment de la plus douce émotion, il m'avait suffi

de revenir. L'ancienne vision et la nouvelle se juxtaposent sans se

**confondre, mais** sans s'abolir l'une par l'autre. »

Un souvenir reste en mémoire de Maître Jean-Pierre Ryf- qui se désole de ne pouvoir être aujourd'hui parmi nous - lorsqu'il partageait avec l'étudiant en Droit que vous étiez, la scène du théâtre universitaire palois. Elle reprenait la représentation de « L'Alouette » de Jean Anouilh, créée au Théâtre Montparnasse à Paris. Jeanne se félicitait pour exercer la mission qui lui était dévolue d'avoir à convaincre e Capitaine Baudricourt que vous interprétiez. Vous vous étonniez qu'elle vous juge le plus intelligent, et vous lui demandiez pourquoi. « Parce que vous êtes très beau », répondit-elle. C'était le texte, mais sous de tels auspices, le jeune étudiant brisait-il les cœurs? L'histoire ne le dit pas.

En tout cas, la main de Dieu a accompagné et facilité votre destin puisque vous avez accueilli dans le plus subtil des bouquets la fleur la plus délicate, Marie-Hélène, qui devait accompagner avec discrétion les épisodes de votre vie et de votre carrière en lui donnant le meilleur de ses succès, vos trois enfants.

Et de surcroît, votre épouse, illuminée des couleurs de Bayonne, n'allait-elle pas tout naturellement consolider votre attachement pour l'unité de ce département en donnant du cœur à la doctrine. Bravo et merci. Qu'hommage vous soit rendu Madame.

Nul doute que l'Académie de Béarn, forte de ses traditions et de son appartenance résolue à notre temps, gardienne des valeurs où le respect de la langue française côtoie celui du terroir, accompagne votre bonheur familial et témoigne pour vous, Monsieur, en acceptant de nous rejoindre, de notre joie à vous y recevoir et de l'honneur que vous nous faites, inséparable de votre fidélité à notre terre natale.

\*\*\*\*\*

## **Discours de remerciements de Monsieur Marc Cabane, nouvel académicien**

Cher Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Académie de Béarn,

Je suis naturellement très touché par les propos à la fois brillants et personnels que vous avez eus à mon endroit, sans parler de ceux adressés à mon épouse

promue à la fonction de défenseuse de l'unité départementale.

Vous avez d'emblée placé votre adresse sur notre commune appartenance à cette terre du Béarn, si bien illustrée par les maîtres auxquels vous vous êtes référé : Louis Barthou, qui fut d'abord pour moi le nom de ce lycée que je découvrais à dix ans, lorsque les anciens murs du collège des jésuites faisaient place à cette construction un peu composite mêlant modernité et ancestral et qui fut pour le petit jurançonnais quittant l'école des frères de cette commune pour découvrir le lacy de couloirs de salles tour à tour sombres et claires, des escaliers de « feu le tour des sciences », une occasion de vivre cette expérience formatrice par laquelle toute jeunesse passe.

J'ai vécu une jeunesse béarnaise sans avoir parfaitement conscience de ce que cela voulait dire, ni d'ailleurs de ce que cela recouvrait comme qualité de vie selon une expression maintenant consacrée, mais qui n'avait pas cours à l'époque.

Ma première perception de cette identité béarnaise est d'abord venue de la lecture d'un commentaire, ou graffiti plutôt, porté sur la page de garde d'un livre de classe dont le précédent détenteur se revendiquait comme un « pur-sang » béarnais. Cette revendication m'a plus perturbé qu'éclairé par la relation qu'elle semblait établir avec l'espèce équine.

Plus sérieusement, j'ai eu à cet égard une dette de reconnaissance pour le professeur Tucoo-Chala dont les cours d'histoire ont profondément marqué l'élève de 5<sup>e</sup> que j'étais par la découverte qu'il offrait de ce personnage flamboyant qu'était Gaston Phœbus.

Mais au bout du compte, le sentiment de mon identité est venu avec le temps et finalement de façon quelque peu paradoxale au gré de l'avancement de ma carrière préfectorale par la confrontation qu'elle me proposait entre ce que je découvrais et la terre de mes origines.

J'ai choisi cette voie par refus de la capitale. Peut-être, gardais-je trop le souvenir des années heureuses passées à Pau pour avoir véritablement apprécié les années austères consacrées à la préparation des concours.

Ai-je choisi cette carrière avec un secret espoir de revenir un jour dans ma région ? Peut-être, encore que les chances aient été faibles. Un Préfet, et d'abord un sous-préfet, ne s'appartient pas.

J'ai commencé ma carrière à un moment où les affectations, placées sous le sceau du secret, s'exerçaient sans considération de date, ni de lieu. Les activités des conjoints hautement proscrites ne rentraient évidemment pas en compte.

Pourtant, en ce milieu des années soixante-dix, sous l'influence du Président Giscard d'Estaing, un frémissement libéral semblait se faire jour dans la gestion. Des fiches de vœux avaient été élaborées et nous les avions d'ailleurs remplies.

J'avais exprimé de l'intérêt pour l'Ouest. La Bretagne et ses rivages marins m'attiraient. Ma destination fut Belfort, ce qui était sans doute une manifestation d'humour de la part de la direction du personnel. Cela n'a pas beaucoup changé. Avec le temps, j'en vois la sagesse et, bien que ma nomination ici, à laquelle je ne songeais guère, soit au bout du compte le fruit d'un propos étourdi de ma part et la marque d'amitié de certains collègues en

situation de m'obliger, je pense fortement que le métier que j'ai choisi ne peut véritablement s'exercer que dans la liberté d'esprit que donne la certitude que l'on peut partir à tout moment sur une mission nouvelle.

Pour revenir à la Franche-Comté, je n'ai pas regretté cette destination. Elle m'a appris d'emblée et un peu rudement, la part des choses qu'il fallait faire entre les principes et les réalités dont les territoires sont porteurs. J'ai à l'esprit, en effet, ce département du Territoire de Belfort, lieu de passage et de rencontre entre Franco-comtois descendus de leurs plateaux et Alsaciens venus après 1870 suivre dans cet arrondissement du Haut-Rhin les usines qui ne voulaient pas passer sous le joug prussien (Alstom).

Les élus du département avaient la rudesse de leurs administrés et je n'oublierai pas cette session du Conseil général où le maire de Belfort, Président du Conseil général, pour répliquer à la décision d'annulation que j'avais arrêtée, entamai un long exorde dénonciateur par la mention de tous mes amis supposés, qui étaient les bénéficiaires de la mesure : Monsieur Untel, ami de M. Cabane ; Madame Unetelle, amie de M. Cabane, etc.

À ce point de vue, la réforme de 1983 supprimant la tutelle et lui substituant le contrôle de légalité, a créé avec l'intervention du Juge administratif un tiers médiateur qui a, au bout du compte, dédramatisé le contrôle et facilité celui-ci.

Dans le cas de Belfort, j'avais annulé une délibération du conseil municipal prise par la nouvelle municipalité dont M. Chevènement était le premier adjoint et qui, au nom de la justice sociale et dans le souci des finances de la ville, avait défini de nouveaux tarifs pour l'école de

musique qui variaient en fonction des revenus des parents. Pour beaucoup de ceux-ci, la hausse était considérable.

Le choix éminemment politique était balancé par des considérations relatives à l'égalité de traitement devant les services publics. Bien évidemment, cette position devenait elle-même un élément de débat public, ce qui ne facilitait pas son acceptation.

Quelques années plus tard, dans le Var, il me fut plus facile de déférer les décisions d'un nouveau maire de Draguignan, ancien directeur de cabinet de Jacques Médecin, qui avait décidé de mettre la ville en coupe réglée, ou encore celle de François Léotard, maire de Fréjus, qui avait décidé de loger par nécessité absolue de service son secrétaire général dans une grande villa dominant la mer.

Cet aller et retour au sein de l'hexagone me conduit à évoquer à quel point, sous une apparente uniformité, notre pays est marqué par des comportements fortement dissemblables.

La France de l'ancien domaine capétien reconnaît volontiers les vertus de la centralité et de ceux qui représentent l'autorité.

À Blois, ou à Chartres, dans une réunion à enjeux, un silence prudent sera de rigueur ; un délégué sera implicitement désigné pour exprimer une opinion un peu vague et seuls, les plus directement intéressés protesteront.

En Provence, la contestation sera de principe mais portée par des « chefs ». Là, les principes de solidarité et d'allégeance seront prédominants.

L'esprit de défense commune contre l'adversaire qui vient d'ailleurs, si bien décrit par F. Braudel, fonctionne à plein.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la première réunion que je présidais quelques jours après mon arrivée était celle de la Commission départementale de coopération intercommunale. Il s'agissait de donner au Préfet un avis sur le périmètre de l'intercommunalité Sud Côte Basque.

Plusieurs communes avaient manifesté leurs réticences : Hendaye, Arbonne et surtout Bidart qui, soutenue par le maire de Biarritz, souhaitait se rapprocher de la CABAB.

25 élus présents : 25 prises de parole. Cette capacité de chacun à s'exprimer, le désir de faire de façon indépendante m'ont à la fois frappé et ravi, tant cela me donnait une illustration éloquente de cette culture à la fois béarnaise et basque, héritées de traditions forales.

Cela me conduit à évoquer la présence de l'histoire récente et ancienne, et de son impact sur les comportements du quotidien.

J'ai parlé de l'Alsace où j'ai servi de 1978 à 1981. Vieille terre française depuis Louis XIV, à forte tradition d'autonomie, - on se souvient de la recommandation du Roi, invitant ses ministres à ne pas se mêler des affaires d'Alsace - cette province a été profondément meurtrie par les guerres du XX<sup>e</sup> siècle. La première, dont les suites mal gérées par une République trop pressée de tirer un trait sur près d'un demi-siècle d'autonomie au sein de l'empire Wilhémien, mai surtout la seconde qui, par l'incorporation de force, la nazification du pays, avait produit des traumatismes avec lesquels il fallait compter.



Ces questions venaient parfois interférer avec un aspect modeste de mes tâches de jeune directeur de cabinet : celui de l'élaboration des dossiers de décoration. La question de l'attitude pendant l'occupation était centrale et d'une certaine manière, la suite donnée à l'affaire dépassait la portée symbolique de la décoration elle-même pour devenir « brevet de bonne conduite française ».

Plus enfouis encore, les souvenirs des guerres de Vendée ont marqué mon séjour nantais. La référence faite aux grands-parents qui avaient caché les fusils dans les puits qui corroborait une histoire que m'avait racontée mon frère aîné qui, dépêché par son Préfet de stage, en 1958, dans une ferme isolée, pour annoncer à la famille le décès du fils en Algérie, s'était vu, le premier choc passé, apostrophé par la mère par un « c'est égal, la République ne nous aura pas gâté : hier c'était les parents, aujourd'hui, c'est le fils ».

L'histoire est aussi une composante du métier préfectoral, mais là elle rejoint et dépasse les histoires individuelles.

Vous avez fait référence à Roger Moris qui a traversé l'affaire algérienne, ou encore à Jean Baylot, préfet de police de Paris en 1958. Par chance, le modeste état d'urgence de l'automne dernier m'aura moins exposé que mes prédécesseurs : les Préfets de 1813 dont le gros des tâches consistait à alimenter par les conscriptions et les réquisitions l'effort de guerre de l'Empire, ou encore ceux qui supportèrent les inventaires consécutifs à la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

J'ai néanmoins eu le privilège d'occuper la Préfecture de Chartres où le souvenir de Jean Moulin a été utilement préservé, notamment par la présentation d'originaux ou de fac similé qu'il a produits dans cette période terrible de la débâcle de 1940.

Renonçant à évacuer la ville, comme les instructions du gouvernement de Paul Reynaud y invitaient, il était resté avec un vieux chanoine de la cathédrale pour faire face aux premières troupes ennemies. On connaît ce premier acte de résistance qu'il posa en refusant sous les coups de signer un texte attribuant les mutilations que les bombardements allemands avaient provoquées aux soldats sénégalais qui se battaient avec courage dans nos rangs. Mais, ce qui me frappa, fut de lire un petit texte adressé par lui, quelques jours plus tard, aux autorités militaires allemandes, pour protester avec indignation contre le fait qu'elles aient utilisé son nom et sa qualité pour menacer de représailles les familles des prisonniers qui viendraient à s'évader. Le ton, la vigueur qui transparaissaient de ce texte contrastaient si vigoureusement avec les dénégations fuyantes opposées par Maurice Papon lors de son procès que la chaîne Histoire, par hasard, retransmettait à ce moment- là, m'ont plongé dans l'interrogation sur ce qui fait le destin des êtres.

Cet exposé d'impressions préfectorales glanées au fil des mutations m'a écarté d'une réflexion sur l'État et le corps préfectoral. Vous avez évoqué l'histoire, elle éclaire souvent le futur.

En créant cette institution, le Premier Consul a doté la France d'un instrument apte à conjuguer ce qui, dans notre culture administrative correspond au besoin d'unité

et d'égalité et la nécessaire proximité que requiert le traitement de détail, l'adaptation aux circonstances de temps et de lieu. C'est ce qu'on appelle la déconcentration, forme de délégation de pouvoir exclusive de toute remise en cause de la règle nationale. Cette question s'est posée d'emblée : les premiers préfets désignés en 1800 s'étaient parfois laissés emportés dans le feu des problèmes et de l'action. Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, rappelait dès le 24 germinal, an VIII, les devoirs des Préfets :

« Les Préfets sont chargés par le Gouvernement d'administrer, sous ses ordres, dans l'étendue de leur département ; ils sont les organes de la loi et les instruments de son exécution.

Quand son application locale exige des ordres de détail, ils doivent les transmettre à leurs administrés; mais là se bornent leurs devoirs et leurs fonctions; ils n'ont le droit de proclamer ni leur propre volonté, ni leurs opinions; tout acte émané d'eux doit avoir un objet précis et déterminé.

Plusieurs Préfets ont méconnu cette règle : ils ont publié des écrits, dans lesquels ils exposent soit la théorie de leur administration, soit leurs principes, soit leur sentiments, je ne puis approuver cette conduite, et je rappelle dans le cercle de leurs fonctions ceux qui en sont sortis.

Vous voudrez bien, dans la suite, ne publier que les lois, les actes du Gouvernement, ou les ordres particuliers et locaux qu'exigera leur exécution, et vous abstenir de toute proclamation. »

Les préfets, dont l'obligation de neutralité était ainsi rappelée, sont donc inséparables de la conception d'un État centralisé. Ils en sont les relais auprès des

territoires, de même qu'ils sont peu ou prou les entremetteurs de ces mêmes territoires. Ils corrigent par leur appréciation et leur action ce que le traitement uniforme peut avoir d'inadapté.

Cette forme centralisée de l'État a-t-elle un avenir? Il est vrai que l'idée est moins à la mode et que les quarante dernières années ont contribué à défaire en partie l'œuvre qu'un effort multiséculaire avait contribué à façonner. Par ailleurs, la poursuite de la construction européenne a pu suggérer que la création d'une organisation supranationale conduirait à l'effacement des États nations et que, dans ces conditions, le temps d'autres entités comme les Régions était venu. Beaucoup revendiquent les idées de décentralisation comme facteur de modernité et avancent l'efficacité supposée de modèles étrangers faisant une large place à l'autonomie des pouvoirs locaux.

Mon propos ici n'est pas de critiquer ces modèles mais mon expérience m'a appris que si indubitablement ils peuvent contribuer, sous certaines conditions, à renforcer la place des principes démocratiques dans la gestion publique, ils ne garantissent pas nécessairement l'efficacité de celle-ci comme on a pu parfois le prétendre en faisant le lien entre les résultats économiques d'un pays et son mode de gouvernance. Paradoxalement, en effet, la réforme de l'État la plus aboutie qui ait été conduite en Europe l'a été par les conservateurs britanniques, sous l'autorité de Mme Thatcher, dans un grand mouvement de recentralisation. L'idée était de retirer aux autorités locales des pans de compétences importants et les responsabilités financières associées pour les confier à des

agences nationales organisées autour d'un couple objectifs-moyens et jugées sur les résultats.

Sans doute, la complexité des sociétés modernes mérite-elle que l'on fasse coexister des « gouvernances parallèles » qui appliquent efficacement les principes de subsidiarité. À ce point de vue, même si nos institutions administratives peuvent paraître abusivement touffues et lourdes à un observateur impartial, elle n'en reflètent pas moins un état d'équilibre qu'il ne serait pas prudent de trop modifier.

Je ne sais si ce long propos ne vous aura pas fait regretter de m'avoir accueilli à titre de membre d'honneur dans cette Académie de Béarn. Il est vrai qu'un exercice prolongé du service de l'État m'aura rendu partial à son égard. Certes, j'en connais les limites, la difficulté de le réformer, mais à ce point de vue, il ressemble bien aux français qu'il a vocation à servir : indociles à la réforme et préférant à celle-ci l'affirmation de grands principes rarement suivis d'effets. L'État m'aura permis de connaître la France, de cheminer en son sein et de méditer la formule de Lucien Bonaparte s'adressant aux préfets dans l'une de ses premières circulaires :

« L'influence de vos travaux peut être telle, que dans quelques mois le voyageur en parcourant votre département, dise avec une douce émotion : ici administre un homme de bien ».

